

Compte rendu du conseil municipal du 10 mai 2011

Présents : 10 sur 14

Pouvoir : 3 procurations

Votants : 13 sur 14

Début de séance : 21 heures

Fin de séance : 22 heures 45.

Lecture et approbation du procès verbal de la réunion du 6 avril 2011.

Ordre du jour :

Ordre du jour :

1. Compte administratif 2010 :

a. Commune

Fonctionnement

Dépenses	483 633,27 €
Recettes	1 614 661,27 €
Excédent total 2010 :	1 131 028,00 €

Investissement

Dépenses	118 279,75 €
Recettes	132 565,95 €
Excédent total 2010 :	14 286,20 €

b. C.C.A.S.

Fonctionnement

Dépenses	300,00 €
Recettes	4 590,51 €
Excédent total 2010 :	4 290,51 €

Investissement

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €

c. Assainissement

Exploitation

Dépenses	16 433,26 €
Recettes	221 307,13 €
Excédent de clôture :	204 873,87 €

Investissement

Dépenses	0,00 €
Recettes	74 904,06 €
Excédent de clôture :	74 904,06 €

d. Assainissement non collectif

Exploitation

Dépenses	4 861,98 €
Recettes	0,00 €
Déficit de clôture :	- 4 861,98 €

Investissement

Dépenses 0,00 €

Recettes 0,00 €

2. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 :

a. Commune

Le Conseil Municipal décide de l'affectation de 1 131 028,00 € en R002 sur la section de fonctionnement du Budget Primitif communal 2011.

b. C.C.A.S.

Le Conseil d'Administration décide de l'affectation de 4 290,51 € en R002 sur la section de fonctionnement du Budget Primitif 2011 du C.C.A.S.

3. Compte de gestion 2010 du receveur :

a. Commune

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2010 du receveur.

b. C.C.A.S.

Le Conseil d'Administration approuve le Compte de Gestion 2010 du receveur.

c. Assainissement

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2010 du service d'assainissement du receveur.

d. Assainissement non collectif

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2010 du service d'assainissement non collectif du receveur.

4. Participations au fonctionnement des écoles (Communes extérieures)

Le Conseil Municipal décide d'une participation de 670,00 € par élève pour l'année 2011/2012, soit une augmentation de 10,00 € par rapport à 2010/2011.

5. Impôts locaux 2011 (taux)

Le Conseil Municipal décide le maintien des taux 2010, en tenant compte de l'adhésion à la Communauté Urbaine du Grand Toulouse au 1^{er} janvier 2011 et des règles de corrélation entre les taux.

Les taux retenus par le Conseil Municipal sont les suivants :

- taxe d'habitation : 7,60 % (+ 4,02 % CUGT, soit un total identique à 2010 de 11,62 %)

- taxe sur le foncier bâti : 8,24 % (+ 5,18 % CUGT, soit un total identique à 2010 de 13,42 %)

- taxe sur le foncier non bâti : 65,28 % (+ 24,14 % CUGT, soit un total de 89,42 %, inférieur de 10,41 % par rapport à 2010)

6. Budget Primitif 2011 :

a. Commune

Le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2011 :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 2 001 224 € Recettes : 870 196 € + report de 1 131 028 € = 2 001 224 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 370 933 € Recettes : 1 356 647 € + report de 14 286 € = 1 370 933 €

b. C.C.A.S.

Le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2011 :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 4 492 € Recettes : 4 492 €

Questions diverses :

- Défibrillateur : un appel d'offre lancé par l'Association des Maires est prévu pour son achat.
- Ordures Ménagères : elles feront l'objet d'une taxe, perçue par la CUGT.
- Catastrophe naturelle : un recours en Préfecture est en cours, par l'Association des Maires.

Tous les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'ensemble de ces décisions.

Tous les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. approuvent à l'unanimité les décisions qui les concernent.